



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 15 juin 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Sylvie Landry, trésorier adjointe, Service des finances et de
 l'informatique
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Est absent : Monsieur le conseiller Normand Dyotte

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

09-06-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2009

3. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2009
4. Proclamation – « Les journées de la culture »
5. Aide financière – Société d’horticulture et d’écologie de Candiac
6. Autorisation signature – convention collective – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs
7. Autorisation signature – convention collective – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus
8. Ressources humaines
9. Ressources humaines
10. Demande – extension de la date du dépôt du rôle d’évaluation 2010-2011-2012
11. Désignation d’une voie de communication – projet domiciliaire « Les Cours Candiac »
12. Développement domiciliaire « Île de France », phase 4, rue de Duneau
13. Règlement – Électricité R. Bougie industrielle inc. contre Ville de Candiac
14. Autorisation signature – renouvellement bail – édifice du 4, boulevard Montcalm Sud, local 230, Candiac
15. Courte échéance – émissions d’obligations des règlements 941, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 et 1220
16. Concordance – émissions d’obligations des règlements 643, 646, 699, 941, 956, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 et 1220
17. Adjudication de l’émission d’obligations – 30 juin 2009 – règlements 643, 646, 699, 941, 956, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 et 1220
18. Approbation – comptes à payer – mai 2009
19. Approbation – dépenses incompressibles – mai 2009
20. Adoption quote-part 2009 – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
21. Embauche col bleu surnuméraire – homme à tout faire, Services techniques, division Travaux publics
22. Embauche col bleu surnuméraire – homme à tout faire, Services techniques, division Travaux publics
23. Embauche étudiant – préposé aux travaux publics, Services techniques – saison estivale 2009
24. Octroi de contrat – travaux de réparation de bordures et de trottoirs – appel d’offres 9018-TP
25. Octroi de contrat – Aménagement paysager du Complexe Roméo-V.-Patenaude – appel d’offres 9019-ST
26. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 11 juin 2009
27. Certificat d’autorisation – prolongement de l’avenue Liberté, phase III et projet de construction industrielle
28. Embauche col blanc étudiant – préposé à la bibliothèque, Service des loisirs, division Bibliothèque

29. Embauche étudiants – Service des loisirs – saison estivale 2009
30. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
31. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – ski alpin
32. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – soccer
33. Dépôt – procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 1^{er} juin 2009 – règlement 1212
34. Adoption – règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414
35. Adoption – règlement 1230 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Philippe
36. Aide financière – 25e anniversaire – Ensemble vocal Chant-O-Vent
37. Divers
38. Parole au public
39. Levée de la séance

**09-06-18 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2009.

**09-06-19 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 11 JUIN 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2009.

09-06-20 PROCLAMATION – « LES JOURNÉES DE LA CULTURE »

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Candiac et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Candiac a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, « *Les Journées nationales de la culture* », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame les journées du 25 au 27 septembre 2009 « *Journées de la culture* » ainsi que le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Ville de Candiac porte à la culture.

09-06-21 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture et d'écologie de Candiac est un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac verse à la Société d'horticulture et d'écologie de Candiac une aide financière de 300 \$;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-971.

**09-06-22 AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE –
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION
LOCALE 2912, COLS BLANCS**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue dans le cadre des négociations entre la Ville de Candiac et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, et qu'il y a lieu de procéder à la signature de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes et modalités convenus entre les parties relativement à la convention collective 2009-2011 à intervenir entre la Ville de Candiac et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, monsieur Serge Drouin, directeur général et madame Carole Lemaire, greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention collective.

**09-06-23 AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE –
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION
LOCALE 1377, COLS BLEUS**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue dans le cadre des négociations entre la Ville de Candiac et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, et qu'il y a lieu de procéder à la signature de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes et modalités convenus entre les parties relativement à la convention collective 2009-2011 à intervenir entre la Ville de Candiac et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, monsieur Serge Drouin, directeur général et madame Carole Lemaire, greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention collective.

09-06-24 RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec monsieur Pierre Villeneuve;

CONSIDÉRANT le rapport verbal de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes de la lettre d'entente intervenue avec monsieur Pierre Villeneuve, directeur adjoint, Services des loisirs, division Sport, et autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

09-06-25 RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec monsieur Richard Hébert;

CONSIDÉRANT le rapport verbal de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes de la lettre d'entente à intervenir avec monsieur Richard Hébert, homme à tout faire, Services techniques, division Travaux publics, et autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**09-06-26 DEMANDE – EXTENSION DE LA DATE DU DÉPÔT DU RÔLE
D'ÉVALUATION 2010-2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation triennal 2010-2011-2012, de la Ville doit être déposé avant le 15 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'analyse immobilière D. M. inc., évaluateurs agréés, mandatée par la Ville, demande de reporter la date du dépôt du rôle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à une municipalité de reporter le dépôt du rôle au plus tard au 1^{er} novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de reporter le dépôt du rôle d'évaluation triennal 2010-2011-2012 au plus tard le 1^{er} novembre 2009;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

09-06-27 DÉSIGNATION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION – PROJET DOMICILIAIRE « LES COURS CANDIAC »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de développement domiciliaire « Les Cours Candiac », il est nécessaire de procéder à la désignation d'une voie de communication;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées par le comité de toponymie de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de toponymie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la désignation d'une voie de communication du projet de développement domiciliaire « Les Cours Candiac », selon ce qui suit :

<i>Odonyme</i>	<i>Générique</i>	<i>Article/ particule de liaison</i>	<i>Définition</i>	<i># Lot</i>	<i>District électoral</i>
Savoie	rue	de	région du sud-est de la France	4 028 564	6 - Jean-Leman

09-06-28 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « ÎLE DE FRANCE », PHASE 4, RUE DE DUNEAU

CONSIDÉRANT QUE « Groupe maison Candiac inc. » souhaite réaliser la phase 4 du projet Candiac sur le Golf et que la Ville de Candiac appuie sa démarche;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la phase 4 nécessite l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu du paragraphe 22 (2) de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'un certificat de conformité à la réglementation municipale de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'émission d'un certificat d'autorisation, le promoteur, « Groupe maison Candiac inc. », a déposé un plan de conservation du milieu naturel de certaines surfaces de milieux humides situées sur les lots 2 698 299, 1 914 115 et 3 281 303 du cadastre du Québec, comprenant la création de deux pôles de conservation de milieux humides, le tout tel que préparé par Biome Environnement;

CONSIDÉRANT QUE les lots énumérés ci-dessus font présentement partie de la Municipalité de Saint-Philippe, toutefois ils font l'objet d'une procédure d'annexion et seront sous la compétence de la Ville de Candiac incessamment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a pris connaissance du plan de conservation du milieu naturel et de la création des deux pôles de conservation mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE « Groupe maison Candiac inc. » s'engage à céder à la Ville de Candiac les portions de lots formant le pôle de conservation numéro 1 et le fossé reliant celui-ci à la rivière Saint-Jacques et de faire de même ultérieurement avec les portions de lot formant le pôle numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac accepte les cessions mentionnées au paragraphe précédent, qui seront conclues dès que les procédures d'annexion seront complétées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac s'engage, lorsque le processus d'annexion sera complété, à :

- Accepter les terrains qui sont présentement la propriété de « Groupe maison Candiac inc. » situés sur le lot 2 698 299 du cadastre du Québec formant le pôle de conservation numéro 1 décrit dans le plan de conservation du milieu naturel de Biome Environnement, incluant le fossé reliant ce pôle à la rivière Saint-Jacques après avoir été aménagé conformément aux ententes intervenues avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- Garantir que ces terrains soient zonés « Conservation » de manière à en protéger l'intégralité et à contribuer à la survie de la rainette faux-grillon de l'Ouest qu'on y retrouve;
- Interdire dans cette zone de « Conservation » la construction ou la mise en place de bâtiment, d'équipement de jeu, place de stationnement ou d'équipement incompatible avec la vocation de conservation;
- Finaliser une entente à ce propos avec « Groupe maison Candiac inc. », dans les 90 jours suivant la fin du processus d'annexion du lot 2 698 299 du cadastre du Québec, à la Ville de Candiac;

- Acheminer à la MRC de Roussillon, dans les douze mois suivant la date d'émission du certificat d'autorisation requis par « Groupe Maison Candiac inc. » en vertu du paragraphe 22 (2) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) ou suivant la date officielle d'annexion du lot mentionné au paragraphe précédent, selon la plus rapprochée de ces deux dates, une demande d'intégration de la zone de conservation 1 au schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon;

QUE la résolution 09-05-39 soit, par la présente, abrogée.

**09-06-29 RÈGLEMENT – ÉLECTRICITÉ R. BOUGIE INDUSTRIELLE INC.
CONTRE VILLE DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le litige opposant la Ville de Candiac à l'entreprise Électricité R. Bougie industrielle inc. suite à l'octroi du contrat pour l'exécution des travaux d'électricité dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Haendel, phase 1;

CONSIDÉRANT QUE maître Patrice Guay du cabinet Dufresne Hébert Comeau a été mandaté pour agir à titre de procureur au dossier;

CONSIDÉRANT QUE Me Guay recommande à la Ville de régler le dossier de façon globale pour une somme forfaitaire de 32 000 \$ en intérêts, capital et frais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de régler le litige opposant la Ville de Candiac et l'entreprise Électricité R. Bougie industrielle inc. contre la Ville de Candiac (C.S. : 505-17-003839-083) pour une somme forfaitaire de 32 000 \$ en intérêts, capital et frais;

Que les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-05-999.

**09-06-30 AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT BAIL – ÉDIFICE
DU 4, BOULEVARD MONTCALM SUD, LOCAL 230, CANDIAC**

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu avec Développements urbains Candiac inc. représenté par monsieur Réjean Farmer, vient à échéance le 30 juin 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement du bail de Développements urbains Candiac inc., pour la location du local 230 de l'immeuble du 4, boulevard Montcalm Sud, d'une superficie de 641 pieds carrés, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le bail à intervenir avec Développements urbains Candiac inc.

09-06-31 COURTE ÉCHÉANCE – ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DES RÈGLEMENTS 941, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 ET 1220

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a adopté les règlements d'emprunt suivants :

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt
643	autorisant la réalisation des travaux requis pour effectuer le prolongement de la rue Liberté, phase III (parc industriel Champlain) et un emprunt de 495 000 \$
646	autorisant la réalisation des travaux d'infrastructure, de pavage, bordures et éclairage sur la place Mercier et d'un collecteur d'égout pluvial sur la rue Nice et un emprunt de 138 000 \$ à cette fin
699	autorisant la réalisation des travaux de réfection du boulevard de l'industrie et un emprunt de 995 000 \$ à cette fin
941	décétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales du projet – développement domiciliaire – avenue de Deauville, phase III et autorisant un emprunt au montant de 430 000 \$ pour payer le coût de ces travaux
956	décétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales du projet – développement domiciliaire avenue de Deauville, phases IV et V et autorisant un emprunt au montant de 400 000 \$ pour payer le coût de ces travaux
980	autorisant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ afin de défrayer les coûts relatifs à la participation financière de la Ville au développement domiciliaire « Candiac sur le golf – avenue de Deauville »
984	décétant un emprunt au montant de 400 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue de Genève

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt
986	décétant un emprunt au montant de 3 060 000 \$ pour la construction et l'aménagement paysager d'un talus antibruit le long des autoroutes 15 et 30 ainsi que la construction d'une piste cyclable
1146	décétant un emprunt au montant de 1 150 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures, de pavage et d'éclairage pour le prolongement de la rue Paul-Gauguin et partie de l'avenue Fouquet
1177	décétant un emprunt au montant de 923 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Île de France », phase 3
1184	décétant un emprunt au montant de 1 388 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase 2A
1192	décétant un emprunt au montant de 675 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase II B
1197	décétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade
1200	décétant un emprunt au montant de 4 297 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin Haendel, entre les boulevards de l'Industrie et Champlain
1220	décétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE pour réaliser l'emprunt de 11 574 000 \$, effectué en vertu des règlements mentionnés précédemment, la Ville de Candiac doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq ans à compter du 30 juin 2009; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 941, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 et 1220, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

09-06-32 CONCORDANCE – ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DES RÈGLEMENTS 643, 646, 699, 941, 956, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 ET 1220

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour une somme de 11 574 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt sera effectué en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
643	autorisant la réalisation des travaux requis pour effectuer le prolongement de la rue Liberté, phase III (parc industriel Champlain) et un emprunt de 495 000 \$	173 000 \$
646	autorisant la réalisation des travaux d'infrastructure, de pavage, bordures et éclairage sur la place Mercier et d'un collecteur d'égout pluvial sur la rue Nice et un emprunt de 138 000 \$ à cette fin	50 200 \$
699	autorisant la réalisation des travaux de réfection du boulevard de l'industrie et un emprunt de 995 000 \$ à cette fin	341 800 \$
941	décétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales du projet – développement domiciliaire – avenue de Deauville, phase III et autorisant un emprunt au montant de 430 000 \$ pour payer le coût de ces travaux	255 300 \$
956	décétant l'exécution des travaux de construction des infrastructures municipales du projet – développement domiciliaire avenue de Deauville, phases IV et V et autorisant un emprunt au montant de 400 000 \$ pour payer le coût de ces travaux	156 400 \$
980	autorisant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ afin de défrayer les coûts relatifs à la participation financière de la Ville au développement domiciliaire « Candiac sur le golf – avenue de Deauville »	1 030 400 \$
984	décétant un emprunt au montant de 400 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'avenue de Genève	218 800 \$
986	décétant un emprunt au montant de 3 060 000 \$ pour la construction et l'aménagement paysager d'un talus antibruit le long des autoroutes 15 et 30 ainsi que la construction d'une piste cyclable	2 292 300 \$
1146	décétant un emprunt au montant de 1 150 000 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures, de pavage et d'éclairage pour le prolongement de la rue Paul-Gauguin et partie de l'avenue Fouquet	1 150 000 \$
1177	décétant un emprunt au montant de 923 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur	579 000 \$

Règlement d'emprunt	Titre du règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
	« Île de France », phase 3	
1184	décétant un emprunt au montant de 1 388 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase 2A	904 000 \$
1192	décétant un emprunt au montant de 675 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase II B	454 900 \$
1197	décétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade	813 700 \$
1200	décétant un emprunt au montant de 4 297 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin Haendel, entre les boulevards de l'Industrie et Champlain	1 628 700 \$
1220	décétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert	1 525 500 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 574 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 juin 2009;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE la CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de la banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 30 décembre et le 30 juin de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**09-06-33 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 30 JUIN 2009 –
RÈGLEMENTS 643, 646, 699, 941, 956, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184,
1192, 1197, 1200 ET 1220**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt 643, 646, 699, 941, 956, 980, 984, 986, 1146, 1177, 1184, 1192, 1197, 1200 et 1220, la Ville de Candiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins de financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 juin 2009, d'une somme de 11 574 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Candiac a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière banque Nationale inc.	98,44500	559 000 \$	1,25000 %	2010	3,95415 %
		579 000 \$	1,80000 %	2011	
		598 000 \$	2,75000 %	2012	
		620 000 \$	3,25000 %	2013	
		9 218 000 \$	3,70000 %	2014	

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,23400	559 000 \$	1,25000 %	2010	3,96445 %
		579 000 \$	1,90000 %	2011	
		598 000 \$	2,75000 %	2012	
		620 000 \$	3,25000 %	2013	
		9 218 000 \$	3,65000 %	2014	

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières banque Laurentienne inc. RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,24100	559 000 \$	1,50000 %	2010	4,11169 %
		579 000 \$	2,00000 %	2011	
		598 000 \$	2,90000 %	2012	
		620 000 \$	3,35000 %	2013	
		9 218 000 \$	3,80000 %	2014	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de l'institution bancaire « Financière banque Nationale inc. » s'est avérée la plus avantageuse :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'émission d'obligations d'une somme de 11 575 000 \$ de la Ville de Candiac soit adjugée à l'institution bancaire « Financière banque Nationale inc. »;

QU'une demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation de la CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise la CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la CDS;

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

09-06-34 APPROBATION – COMPTES À PAYER – MAI 2009

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de mai 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de mai 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de mai 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 346 190,86 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 902 810,01 \$, le tout pour un total de 1 249 000,87 \$.

09-06-35 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – MAI 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de mai 2009 représentant une somme de 851 210,91 \$.

09-06-36 ADOPTION QUOTE-PART 2009 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2009 lors de l'assemblée du 13 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie de la CMM doivent d'adopter leur quote-part respective pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la CMM a calculé la quote-part définitive pour l'année 2009 avec les dernières données de richesse foncière et de population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise, le trésorier ou la trésorière adjointe, à verser selon les modalités prévues, un supplément de 34 818 \$ pour atteindre la somme de 394 026 \$ représentant la quote-part définitive de la Ville pour l'année 2009;

Que les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-951.

**09-06-37 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – *HOMME À TOUT FAIRE*,
SERVICES TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail ainsi que la période de vacances durant la période estivale à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur André Dorion, au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, Services techniques, division Travaux publics, pour la période du 8 juin 2009 au 30 octobre 2009, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Dorion soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

**09-06-38 EMBAUCHE COL BLEU SURNUMÉRAIRE – *HOMME À TOUT FAIRE*,
SERVICES TECHNIQUES, DIVISION TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail ainsi que la période de vacances durant la période estivale à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Marc-André Hébert, au poste d'*homme à tout faire*, col bleu surnuméraire, division des Travaux publics, Services techniques, pour la période du 4 mai au 30 octobre 2009, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de cet employé, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

**09-06-39 EMBAUCHE ÉTUDIANT – *PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS*,
SERVICES TECHNIQUES – SAISON ESTIVALE 2009**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE le candidat sélectionné a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Charles Crevier, à titre d'étudiant, au poste de *préposé aux travaux publics*, Services techniques, pour la période du 1^{er} juin au 28 août 2009;

QUE cet étudiant soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés étudiants adoptée par la résolution 09-03-43;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Crevier, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-117.

09-06-40 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS – APPEL D’OFFRES 9018-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède annuellement à des travaux de réparation de bordures et de trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 26 mai 2009, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Entreprise Pearson Pelletier », 1531, Jean-Lachaine, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C2, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation de bordures et de trottoirs, pour un montant maximum de 50 060,06 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d’appel d’offres 9018-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-542.

09-06-41 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUDE – APPEL D’OFFRES 9019-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d’aménagement paysager du Complexe Roméo-V.-Patenaude (projet 2008-554);

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 11 juin 2009, quatre entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Bau-Québec inc. », 6952, rue Grande-Allée, Saint-Hubert (Québec) J3Y 1C4, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager du Complexe Roméo-V.-Patenaude, pour la somme de 157 671 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9019-ST;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant maximal de 175 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-54-718, aménagement paysager.

09-06-42 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 11 JUIN 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 11 juin 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-06-01	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 72, rue de Darvault sur le lot 3 909 272

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-06-02	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 157, avenue des Flandres sur le lot 4 145 564
CCU-2009-06-04	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 173, avenue des Flandres sur le lot 4 145 572

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et lotissement projeté
CCU-2009-06-05	H04-403	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 61, avenue Grégoire sur le lot 2 093 241

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et lotissement projeté
CCU-2009-06-07	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant deux enseignes murales (Bouclair Maison) pour un bâtiment de type commercial au 50, rue de Strasbourg sur le lot 4 047 886

09-06-43 CERTIFICAT D'AUTORISATION – PROLONGEMENT DE L'AVENUE LIBERTÉ, PHASE III ET PROJET DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT le projet de construction de la compagnie Hewitt équipement limitée pour l'ajout d'une succursale dans le parc industriel Champlain de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger l'avenue Liberté pour desservir ladite entreprise;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Ville de Candiac et la Ville de Delson pour prolonger le réseau d'aqueduc au niveau des rues Brossard et Industrielle pour le bouclage du réseau de protection des incendies de la Ville de Delson devrait intervenir incessamment;

CONSIDÉRANT QUE la firme Le Groupe-conseil Génipur inc. a été mandatée tant par la compagnie Hewitt équipement limitée que par la Ville de Candiac pour la conception des plans requis pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE la firme Le Groupe-conseil Génipur inc. a été mandatée par la Ville de Candiac pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'ensemble de ces travaux est assujettie à l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la firme Le Groupe-conseil Génipur inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis du prolongement de l'avenue Liberté de même que les plans de conception de la succursale de Hewitt équipement limitée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin d'obtenir les certificats d'autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

**09-06-44 EMBAUCHE COL BLANC ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À LA
BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS, DIVISION BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des loisirs, division Bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la candidate sélectionnée a été rencontrée en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Milène Chagnon, au poste de *préposée à la bibliothèque*, classe « AB », col blanc étudiant, Service des loisirs, division Bibliothèque, pour la période du 15 juin au 30 septembre 2009, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Chagnon soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

09-06-45 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SERVICE DES LOISIRS – SAISON ESTIVALE 2009

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l’embauche d’étudiants durant la période estivale afin d’offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU’il est d’usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l’année précédente, en plus d’embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d’éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l’embauche des étudiants dont les noms apparaissent ci-dessous, pour le Service des loisirs, pour la période de juin à septembre 2009;

Nom	Titre	Poste budgétaire
François Bergeron	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Jérémie Brunet	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Sébastien Chassé	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Amélie Côté	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Marie-Michèle Côté	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Guillaume Couturier	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Catherine Décarie	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Guillaume Gervais	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Véronique Giguère	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Krystal Hasel	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Katherine L'abbée-Lacas	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Maude Labelle	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Julie Lanctin	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Virginie Langevin	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Amilie Lefort	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Jérémie Maitre	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Alexandra Millette-Aubry	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Laurie Mondou	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Dominic St-Jacques	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Paula St-Jean	camp de jour - animateur	02-701-59-117

Nom	Titre	Poste budgétaire
Bernard Tremblay	camp de jour - animateur	02-701-59-117
François Bergeron	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Dylan Cera-Émard	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Sébastien Chassé	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Mélanie Chauvin-Lespérance	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Amélie Côté	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Marie-Michèle Côté	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Maude Desrosiers-Lanctot	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Josiane Dumais	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Guillaume Gervais	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Véronique Giguère	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Krystal Hasel	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Katherine L'abbée-Lacas	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Maude Labelle	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Rosemarie Lafond	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Samy-Joe Lajeunesse	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Julie Lanctin	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Amilie Lefort	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Benjamin Maitre	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Jérémie Maitre	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Alexandra Millette-Aubry	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Laurie Mondou	camp de jour - service de garde - animateur	02-701-59-117
Guillaume Arbour	natation - sauveteur	02-701-41-117
Camille Walsh	natation - sauveteur	02-701-41-117

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 09-03-43.

09-06-46 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Cusson est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération Volleyball Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial 2008-2009, de volleyball Cadet AAA 16 ans et moins, qui a eu lieu les 25 et 26 avril 2009 à Longueuil, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Olivier Cusson;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-06-47 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –
SKI ALPIN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Adrienne Lamarre est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération de ski Québec alpin;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial junior de ski alpin, qui a eu lieu du 27 au 29 mars 2009, à la station de ski Le Valinouët, Falardeau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à madame Adrienne Lamarre;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**09-06-48 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR –
SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Noël est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de soccer Québec;

CONSIDÉRANT sa participation à la demi-finale et la finale de la Coupe du Québec Saputo AAA de soccer, qui a eu lieu les 30 et 31 août 2008 à Laval, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Étienne Noël;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-06-49 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 1^{ER} JUIN 2009 – RÈGLEMENT 1212 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 680 000 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA CONDUITE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE DE VILLE SAINTE-CATHERINE

Suite à la tenue du registre, le 1^{er} juin 2009, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1212 décrétant un emprunt de 680 000 \$ pour défrayer le coût des travaux de construction d'un tronçon de la conduite d'aqueduc intermunicipale sur le territoire de ville Sainte-Catherine.

09-06-50 ADOPTION – RÈGLEMENT 1227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE I04-411 POUR AGRANDIR LA ZONE I04-414

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414, a été adopté le 1^{er} juin 2009;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1227 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone I04-411 pour agrandir la zone I04-414;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

09-06-51 ADOPTION – RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 juin 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1230 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Philippe, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

09-06-52 AIDE FINANCIÈRE – 25^E ANNIVERSAIRE – ENSEMBLE VOCAL CHANT-O-VENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière pour le 25^e anniversaire de l'Ensemble vocal Chant-O-Vent, en vue d'organiser différentes activités;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 400 \$ à l'Ensemble vocal Chant-O-Vent, en vue d'organiser différentes activités dans le cadre de leur 25^e anniversaire de fondation;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-90-971.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Quatorze personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-06-53 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 25.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière